Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 16 (1887)

Heft: 12

Artikel: Réflexions sur les derniers examens pour le renouvellement du brevet

Autor: Michaud, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1040040

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Société des ingénieurs architectes a continué, cette année dernière, les cours professionnels spéciaux qu'elle avait inaugurés en 1884-85.

Ces cours, commencés en novembre 1885, ont été donnés les mercredi et vendredi de chaque semaine, jusqu'à Pâques 1886. Les leçons avaient lieu de 8 à 9 heures du soir.

La plupart des élèves inscrits (27) appartenaient aux divers ateliers des maîtres d'état de la ville de Fribourg : les serruriers et les mécaniciens ont fourni le plus fort contingent; viennent ensuite les zingueurs, les menuisiers, les peintres en bâtiment, marbriers, etc., quelques employés de commerce et quatre élèves du collège Saint-Michel.

L'âge des élèves variait de 15 à 35 ans.

Les cours ont eu pour objet le dessin technique et le dessin à main levée. Le compte-rendu s'étend sur la marche suivie dans ces leçons. Sans entrer ici dans les détails, nous estimons qu'on a bien suivi la vraie méthode. Cela n'a pas suffi pour intéresser les élèves, dont une quinzaine, dit encore le compte-rendu, étaient mal disposés, apathiques, sans préparation aucune. Aussi, ces derniers ont-ils abandonné le cours les uns après les autres, pour ne plus reparaître. Si nous sommes bien informés, il en a été de même cette année, en 1886-87, et l'on nous a assuré qu'il n'y avait plus aucun élève *fribourgeois* dans ce cours : ce sont tous des Allemands suisses ou étrangers.....

« Il n'y a là rien de bien surprenant pour qui connaît le manque absolu d'entrain et de volonté contre lequel nous avons à lutter à Fribourg dès qu'il s'agit de se donner un peu de peine ou de travailler. » (Compte-rendu, p. 6.)

Faisons des vœux pour que les efforts que font des personnes dévouées soient une fois compris de ceux-là même qui devraient en profiter ! X.

Réflexions sur les derniers examens pour le renouvellement du brevet.

Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt les examens qu'ont dû subir à Fribourg, dans le courant de l'été dernier, un certain nombre de jeunes instituteurs et de jeunes institutrices, en vue du renouvellement de leur brevet. Le résultat de ces épreuves nous a suggéré diverses réflexions que nous voulons soumettre aux lecteurs du *Bulletin pédagogique,* et dont plusieurs pourront peut être faire leur profit.

Nous n'avons pas besoin de déclarer, en commençant, que nos observations, plus ou moins agréables à entendre, seront toujours empreintes de bienveillance et de courtoisie. Nous savons, par

expérience, que la tâche de l'instituteur est pénible, difficile et souvent ingrate, qu'elle exige de sa part un travail assidu et un grand dévouement; ce fonctionnaire a, par conséquent, droit à des égards et à des ménagements. Nous prions les jeunes maîtres, à qui nous aurons l'occasion d'adresser quelques conseils amicaux dans le cours de ce travail, de les accueillir avec les mêmes sentiments de droiture et de franchise qui nous les ont inspirés.

Nous dirons donc sans détour qu'on n'a pas été entièrement satisfait du résultat de ces examens. En effet, sur une soixantaine de membres du corps enseignant qui y ont été appelés, un très petit nombre d'entre eux ont obtenu des notes suffisantes pour mériter le brevet définitif et le certificat d'aptitude pédagogique. Il ne faudrait cependant pas en inférer que les jeunes instituteurs sont moins bien préparés à leur vocation que leurs aînés, car, dans ces épreuves, on se montre aujourd'hui plus exigeant qu'autrefois, et le succès est moins assuré; en cela on a raison: si on veut élever le niveau de l'instruction dans notre canton, il faut commencer par demander davantage de ceux qui sont chargés de la répandre au sein de nos populations. Reconnaissons néanmoins que nos jeunes instituteurs n'ont pas aussi bien réussi qu'on l'espérait. Il ne sera peut-être pas inutile de rechercher les causes de ces échecs. Elles sont multiples; nous allons nous arrêter un instant aux principales.

La première à nos yeux, celle que l'on signale depuis longtemps, c'est que, en général, les aspirants instituteurs ne sont pas assez bien préparés lorsqu'ils entrent à l'école normale. On nous dira peut-être qu'il faudrait, dans ce cas, se montrer plus sévère dans les examens d'admission et ne recevoir que les jeunes gens forts et bien doués. L'observation est spécieuse; mais il faut convenir aussi que, dans ces épreuves, il faut pourtant mettre ses questions à la portée de la généralité des élèves, sinon le recrutement de notre corps enseignant deviendrait difficile et insuffisant. Notre école normale ne se trouve pas dans la même situation que les établissements analogues en France, où les aspirants sont admis gratuitement, et où il s'en présente chaque année trois fois plus qu'on n'en peut recevoir. Dans de telles conditions, on peut naturellement se montrer difficile et faire un bon choix.

Nos candidats, souvent médiocrement préparés, trouvent à l'école normale un programme très chargé, qu'ils doivent parcourir en trois années, c'est-à-dire en un temps relativement court, ou pour mieux dire trop court. La plupart travaillent avec zèle et ardeur, et ils réussissent en général assez bien aux examens de brevet. Malheureusement, beaucoup ne possèdent que superficiellement les nombreuses matières étudiées à la vapeur, et ces connaissances pas assez approfondies s'oublient trop facilement.

Pour remédier à ce mal, notre nouvelle loi sur l'enseignement primaire exige quatre années d'études secondaires de celui qui se

présente aux épreuves pour l'obtention du diplôme. Mais voici surgir un nouvel obstacle. Cette longue préparation à la carrière de l'enseignement, soit un séjour de quatre ans à l'école normale, demande de grands sacrifices de la part des aspirants, sans leur fournir, faute d'une école d'application que les circonstances ne permettent pas à d'annexer l'établissement où se forment nos instituteurs, assez de connaissances pratiques dans leur future profession Cela étant, l'autorité compétente a cru devoir remplacer la quatrième année d'études à Hauterive par une année de stage, pendant laquelle l'élève-maître, placé comme aide chez un instituteur modèle et indemnisé par l'Etat, s'initie *de visu* et pratiquement aux règles qui président à la bonne organisation d'une école, aux méthodes et aux procédés en usage dans l'enseignement primaire. Cette mesure est excellente pour apprendre aux jeunes régents à diriger une école; elle a aussi pour but de compléter leur éducation sociale, de les introduire doucement dans le monde, de manière à éviter à un âge critique une trop brusque et souvent dangereuse transition de la vie d'internat à la vie pratique, et les écarts qui peuvent en être la suite. Malheureusement, elle ne favorise pas autant leur développement intellectuel et leur culture générale que ne le ferait une quatrième année passée comme élèves sur les bancs de l'école normale.

La situation n'est donc guère changée aujourd'hui; les aspirants instituteurs doivent encore faire de grands efforts, se livrer à un labeur presque au-dessus de leurs forces pour parcourir en trois ans, avec plus ou moins de succès suivant leurs talents, le programme qui leur est imposé. Ce *surmenage intellectuel* a les plus fâcheuses conséquences. Lorsque l'élève a obtenu le diplôme qui lui a coûté tant de peines, il éprouve trop souvent de la répugnance pour l'étude, dont il a connu les fatigues sans avoir eu le temps d'en goûter les charmes. Arrivé à son but, il croit avoir le droit de se reposer. Devenu instituteur, il ne travaille pas assez, quelquefois même pas du tout, à conserver le savoir qu'il a si péniblement acquis, et il fait encore moins pour enrichir son intelligence de connaissances nouvelles. Nous touchons ici à la seconde cause de l'insuccès de plusieurs instituteurs dans leurs examens, nous voulons dire leur apathie, leur indifférence pour tout ce qui touche à leur perfectionnement.

Oui, avouons-le franchement, un certain nombre de jeunes instituteurs n'ont pas assez le goût de l'étude et l'amour de leur belle vocation. Nous savons qu'un poste de régent, de nos jours surtout, n'est point une sinécure, que la direction d'une école nombreuse qui comprend tous les degrés est une lourde tâche, qu'elle exige de la part du maître du travail, des soins, des fatigues, et beaucoup s'en acquittent honorablement. Cependant si l'instituteur est économe de son temps (nous pourrions peut-être ajouter de son argent et de son honneur), s'il sait en faire un emploi judicieux sans en rien gaspiller en futilités, il aura des

loisirs, non seulement pour bien préparer ses leçons, qu'il donnera ensuite avec plus d'entrain, de plaisir et de profits pour ses élèves, mais encore pour agrandir le cercle de ses connaissances, ouvrir à son intelligence des horizons nouveaux et entretenir dans son cœur le feu sacré de l'étude. Ce serait là une excellente préparation, la meilleure préparation éloignée aux examens qui attendent le jeune maître lorsque son brevet est expiré. Elle donnerait de meilleurs résultats que cette préparation prochaine et fatigante, qui se fait à la dernière heure, à grand renfort de manuels classiques.

Il serait donc très important que les candidats à l'enseignement fussent mieux préparés lorsqu'ils entrent à l'école normale. Ils pourraient alors parcourir le programme de cet établissement sans trop d'efforts et ils conserveraient le goût de l'étude que beaucoup perdent à la suite d'un travail intellectuel excessif. Mais comment parvenir à ce résultat? Nous croyons qu'on l'obtiendrait en exigeant, comme cela a lieu dans plusieurs cantons de la Suisse allemande, que les aspirants instituteurs fassent des études secondaires avant d'être admis à l'école normale. On pourrait leur en fournir le moyen et la facilité en ouvrant dans chaque district trois ou quatre écoles régionales. Il y en a déjà quelques-unes dans notre canton. Plusieurs élèves de ces écoles ont été reçus cette année à Hauterive; ils sont certainement beaucoup plus forts que ceux que fournissent les classes primaires. Il faudrait multiplier sur le sol fribourgeois, dans la mesure du possible, ces utiles institutions. Les jeunes gens de la campagne y compléteraient leur instruction primaire; ils y recevraient surtout des connaissances pratiques en rapport avec leur future profession, et ceux qui désirent se vouer à la carrière de l'enseignement y commenceraient presque sans frais les études préparatoires.

Dans un prochain article, nous parlerons du résultat des examens pour le renouvellement du brevet dans les principales branches du programme, des lacunes constatées et qu'il faut absolument combler, et nous donnerons à ce sujet quelques conseils et quelques directions aux jeunes instituteurs.

(A suivre.) A. MICHAUD.

PARTIE PRATIQUE

Leçons de calcul (IIIe cahier)

Ire année de cours moyen.

Le 3me cahier de calcul du cours de M. Ducotterd comprend à peu près toutes les séries de problèmes que l'on peut aborder à l'école primaire et l'on peut considérer ce cahier comme la clef